



Section des
Pyrénées Orientales



DECLARATION LIMINAIRE CTPD ET CTPL DU 28/09/2009

Madame, Monsieur, les Présidents

Nous avons aujourd'hui, juridiquement, seulement le Droit d'émettre un avis sur les modalités d'organisation de la future DDFIP.

Les limites du dialogue social local en la matière, sont clairement définies par vous mêmes.

Nous rappellerons simplement que nous n'avons jamais été demandeurs de cette réforme.

L'Administration sollicite aujourd'hui, notre avis dans ce CTP, sur les modalités d'organisation de la future DDFIP.

Pour notre part, nous sommes présents dans cette enceinte, pour y défendre notre conception du Service Public et les intérêts moraux et matériels des agents que nous représentons.

Nous ne sommes pas là pour accompagner la réforme, mais bien pour vous faire part de nos revendications.

Par exemple, nous serons particulièrement vigilants sur les conditions de travail des agents, qui seront dégradées de fait, pendant les travaux sur le site de la Côte Vermeille.

Autre exemple, nous revendiquons la création d'un poste spécifique Amendes et Taxes d'Urbanisme.

Afin de nous donner les moyens de dépasser les limites du dialogue social, fixées unilatéralement par l'Administration, nous constituerons dès demain FO DGFIP 66.

Ainsi nous serons en mesure de défendre les agents de la DGFIP du département sans distinction de leur filière d'origine.

Les différents statuts particuliers des agents sont amenés à disparaître.

Le futur statut des agents de la DGFIP est à conquérir.

Nous serons relever ce défi.

A la lecture de l'organigramme présenté, certes très cohérent par rapport à la réforme et à nos missions, un terreau pour les futures suppressions d'emploi se dessine très nettement, ne serait ce que dans le Pôle pilotage et ressources.

Nous savons tous que les suppressions d'emploi vont s'amplifier.

Selon Monsieur PARINI, la loi sur la mobilité forcée ne s'appliquera pas.

Il s'agit d'un engagement personnel d'un Directeur Général, qui une fois que toutes les DDFIP de France et de Navarre seront constituées, partira peut être avec ses engagements.

Car qui peut croire que la DGFIP, restera éternellement hors la loi sur ce sujet.

Nous souhaitons aussi revenir, sur l'enthousiasme que la fusion avait fait naître auprès de certains de nos collègues.

Ainsi donc, il serait possible de changer de Métier.

On a parlé de passerelles.

Aujourd'hui, l'étroitesse de ces dernières, constitue une première déception pour les agents

La création de la DDFIP n'a pas à cet égard constitué l'appel d'air que certains agents espéraient.

Pour obtenir les nouveaux postes créés par la fusion, il fallait être déjà bien positionné.

Malgré tout, nous formulons le vœu que la DDFIP, apporte plus de satisfactions pour le Service Public et pour les agents, que de déceptions.

La politique de la Réforme de l'Etat (RGPP, loi de Mobilité Forcée, Réforme de la Notation, Prime de performance, ...), nous inquiète au plus haut point, et nous rend tout de même sceptiques.

FORCE OUVRIERE SAURA SE FAIRE ENTENDRE

NOTRE ADMINISTRATION DOIT RESTER A VISAGE HUMAIN

Je vous remercie